

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS**CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION****CD TOUL**

Le: 13 MARS 2026

**Accusations graves d'un détenu:
le SPS-CEA exige protection et action**

Ce vendredi 13 mars, le détenu K..., actuellement placé au **quartier disciplinaire**, a adressé plusieurs courriers à différents services de l'établissement, réclamant l'intervention des forces de l'ordre afin de déposer plainte.

Dans ces courriers, il formule des accusations particulièrement graves portant sur de supposés faits de :

- trafic d'influence,
- corruption active,
- relations sexuelles consenties.

Le **SPS-CEA** tient à réagir avec la plus grande fermeté face aux accusations portées par ce détenu visant une collègue surveillante ainsi que plusieurs membres de la Direction, du SPIP et du DSAVS.

Nous rappelons que les personnels pénitentiaires, quel que soit leur grade ou leur fonction, peuvent malheureusement être la cible d'allégations mensongères utilisées comme moyen de pression, de déstabilisation ou de vengeance de la part de certains détenus.

Pour autant, ces agissements ne sauraient en aucun cas être banalisés ni tolérés.

Face à de telles accusations, une réponse **claire, ferme et immédiate** doit être apportée.

Le **SPS-CEA** apporte son **soutien total et sans réserve** à notre collègue injustement mise en cause.

Les agents du CD de Toul accomplissent chaque jour leurs missions avec professionnalisme, rigueur et intégrité au service de la sécurité de tous. Il est **inadmissible** que leur honneur et leur réputation soient ainsi salis par des accusations infondées.

Ces propos calomnieux, injurieux et diffamatoires doivent cesser immédiatement.

Il est par ailleurs particulièrement étonnant de constater la facilité déconcertante avec laquelle ce détenu semble avoir pu obtenir les noms de nombreux personnels exerçant leurs missions au sein de l'établissement, ce qui soulève de légitimes interrogations quant aux conditions dans lesquelles ces informations ont pu lui être accessibles.

Afin de garantir la protection des personnels concernés et de mettre un terme à cette situation inacceptable, le **SPS-CEA exige** que des mesures adaptées soient prises sans délai, notamment **le transfert immédiat du détenu à l'origine de ces accusations.**

Un détenu proférant de telles allégations ne peut raisonnablement être maintenu au contact direct des agents et de l'encadrement qu'il met en cause.

Le **SPS-CEA** ne doute pas que la chaîne hiérarchique apportera tout le soutien nécessaire aux personnels visés et prendra les décisions qui s'imposent.

Notre organisation restera néanmoins **extrêmement vigilante** et continuera à défendre avec détermination l'honneur, la sécurité et la protection des personnels.

Le Bureau local SPS-CEA